



Date de dépôt : 19 décembre 2024

Rapport

de la commission de l'enseignement, de l'éducation, de la culture et du sport chargée d'étudier la proposition de motion de Delphine Bachmann, Souheil Sayegh, Jean-Charles Lathion, Patricia Bidaux, Jean-Luc Forni, Bertrand Buchs, Jean-Marc Guinchard, Sébastien Desfayes, Claude Bocquet, Jacques Blondin, Christina Meissner, Xavier Magnin pour une meilleure promotion de l'offre culturelle et sportive genevoise (création d'un PASS CULTURE et SPORT cantonal)

Rapport de Christo Ivanov (page 3)

Proposition de motion

(2921-B)

**pour une meilleure promotion de l'offre culturelle et sportive genevoise
(création d'un PASS CULTURE et SPORT cantonal)**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- les principes de la constitution genevoise concernant la responsabilité de l'Etat en matière d'accessibilité à la culture et de promotion de celle-ci ou encore en matière d'encouragement et de soutien au sport ;
- les formes de soutien et de partenariat respectivement définies par les lois cantonales sur la culture (C 3 05) et sur le sport (C 1 50) ;
- la nécessité de favoriser auprès de la population genevoise, et plus particulièrement auprès des jeunes, l'accès à l'offre culturelle et sportive genevoise ;
- l'importance de développer ainsi son goût et son intérêt pour la culture et le sport ;
- les initiatives canton-communes et (inter)communales permettant aux Genevoises et aux Genevois de bénéficier d'une entrée gratuite ou de réductions sur de nombreuses activités culturelles et sportives à travers le canton ;
- les initiatives nationales et (inter)cantonales offrant les mêmes possibilités, y compris, pour certaines d'entre elles, l'accès libre à ces mêmes activités pour un montant annuel unique,

invite le Conseil d'Etat

- à mettre en place un CHÈQUE SPORTS ou une carte permettant des tarifs réduits pour les abonnements aux clubs (Entraînements à l'année), destiné aux moins de 25 ans ou étudiants en coordination avec les communes, valable aussi bien pour le matériel que pour les cotisations ;
- à mettre en place un CHÈQUE CULTURE ou une carte permettant des tarifs réduits pour les abonnements aux associations culturelles (cours et répétitions à l'année), destiné aux moins de 25 ans ou étudiants en coordination avec les communes, valable aussi bien pour le matériel que pour les cotisations ;
- à discuter des montants crédités sur les CHÈQUES.

Rapport de Christo Ivanov

La commission de l'enseignement, de l'éducation, de la culture et du sport a été présidée par M. Thierry Arn lors de la séance du 11 décembre 2024.

Ont assisté à la séance : M. Nicolas Kerguen, secrétaire général adjoint, DCS.

Les procès-verbaux ont été tenus avec précision par M^{me} Alicia Nguyen.

Que toutes ces personnes soient ici remerciées de leur collaboration aux bons travaux de la commission.

Séance du 11 décembre 2024

Le président rappelle que la M 2921-A avait été acceptée par la commission, mais avait été renvoyé au GC suite à l'intervention d'une commissaire socialiste. Il indique que, suite à une discussion avec son groupe, il a souhaité maintenir cette motion pour laquelle des travaux ont déjà été largement effectués.

Une commissaire (S) invite la commission à se référer à son audition. Elle souligne s'exprimer surtout au sujet de la culture. Elle répète que les lieux culturels avaient déjà mis en place un grand nombre d'offres, que ce soit au niveau de billets à prix réduit ou des abonnements. Elle avait cité tout ce qui existait à sa connaissance. Elle avait également fait remarquer que cette motion ne traitait pas du domaine de la musique. Elle avait mentionné que le GTG fait des billets très accessibles. L'offre s'est d'ailleurs étendue : les billets sont abordables dès lors qu'ils sont achetés bien à l'avance. Elle avait aussi cité les différentes offres concernant la musique actuelle ou classique, notamment l'action menée par l'OSR ou encore par l'OCG.

Elle estime que cette motion est une fausse bonne idée : des mesures sont déjà prises par les milieux culturels, et elle souligne que ces mesures sont parfois plus novatrices et pertinentes que ce qui est proposé dans la motion. Elle informe avoir reçu des messages indignés d'acteurs culturels ayant suivi le débat. Elle propose cependant d'envisager une circulation culturelle au niveau de la Suisse romande, car il existe de nombreuses programmations intéressantes qui ne circulent pas dans toutes les villes en raison de la taille de la région. Elle suggère qu'un PASS régional permettrait de circuler d'un théâtre à un autre. Si un objectif de circulation devait être fixé, elle estime qu'il faudrait plus d'ambition, car beaucoup de choses sont déjà mises en place au niveau du canton. Elle rappelle un article du *Monde* qui montrait que le PASS

introduit en France avait eu un effet pervers, n'ayant pas facilité l'accès pour le plus grand nombre, mais au contraire aggravé les inégalités sociales.

Elle précise qu'elle ne peut pas se prononcer sur le sport, car ce n'est pas son domaine de compétence. Elle rappelle cependant que M. Apothéloz avait répondu, à son idée de créer un PASS pour les sports de niveau inférieur à la 1^{re} ligue, que ces événements étaient déjà gratuits.

Elle conclut en soulignant qu'il est beaucoup question des grandes institutions, mais qu'il ne faut pas oublier des lieux comme le festival de La Bâtie, le Théâtre du Galpon ou le Théâtre de Poche, qui font également partie du paysage culturel. Elle trouve dommage qu'ils ne soient pas cités.

Le président rappelle que l'idée de ce PASS n'était de pas faire une distinction entre la culture et le sport.

Un commissaire (S) n'est pas d'accord avec sa préopinante. Il reconnaît que le PASS CULTURE n'est pas l'élément le plus intéressant ni le plus pertinent de cette motion, car des concepts similaires existent déjà. Il estime cependant que le PASS SPORT pourrait être intéressant et aider à valoriser certains sports, bien que cela ne soit pas non plus révolutionnaire.

Il considère en revanche que les chèques sport et culture sont des propositions intéressantes, car elles témoignent d'une volonté d'intervenir dans une logique d'égalité des chances. Il ajoute que cela permettrait à des personnes ayant moins de moyens de pratiquer un sport ou de participer à des activités culturelles. Il souligne que cette notion de pratique est très importante, notamment sur le plan social, et pourrait avoir des effets bénéfiques sur l'épanouissement et l'équilibre des jeunes. Selon lui, si les jeunes ont accès à ce genre d'activités, cela pourrait contribuer à résoudre certaines problématiques sociales.

Il serait favorable, si la commission souhaite proposer un amendement, à la suppression des invites concernant le PASS SPORT ou CULTURE, en ne conservant que le volet des chèques sport ou culture.

Il souligne qu'il s'agit d'une motion : il serait curieux d'obtenir un rapport du Conseil d'Etat sur la façon dont il octroierait ces chèques et il souhaite qu'il étudie davantage cette idée.

Une commissaire (S) estime que le conseiller d'Etat chargé du département a déjà indiqué qu'il existait de nombreuses mesures pour les jeunes, notamment la carte 20 ans 20 francs. Selon elle, cette motion mélange trop de sujets, ce qui n'est pas souhaitable. Elle répète que ce texte ne respecte pas non plus les lieux culturels. Elle reconnaît que le sport et la location de matériel peuvent être coûteux, mais elle pense qu'il serait préférable de proposer une motion spécifiquement centrée sur ce sujet. Elle ajoute que cela permettrait

également de poser des questions à M^{me} Hiltbold sur les mesures d'accès pour les jeunes. Elle considère que ce sont des sujets importants qui méritent d'être pris en considération.

Le président rappelle que cette motion porte également sur le sport.

Un commissaire (UDC) avait présenté le rapport de majorité lors de la dernière séance. Le président avait proposé un amendement général pour modifier les invites, et il constate qu'il y a un grand mélange des genres. Il est d'accord avec son préopinant (S) : des familles ont des besoins, et les équipements sportifs sont coûteux, tout comme les déplacements. Plus on avance, plus ces coûts deviennent exponentiels.

Comme l'a dit la commissaire (S), il existe deux solutions : voter cette motion, ou l'ajourner. Il craint que le CE évite de prendre position et qu'il fasse « le dos rond » face à la motion. L'idéal serait de revenir avec une motion qui ciblerait les chèques culture et sport. La commune de Vernier a déjà mis en place un système de chèques pour les enfants : 50 francs par enfant pour le sport. Ce dispositif existe déjà dans certaines communes, il est donc nécessaire que l'Etat propose quelque chose de plus innovant. Dans l'état actuel des choses, il souhaiterait refuser la motion et propose que les auteurs reviennent avec une nouvelle motion ciblant les chèques culture et sport.

Une commissaire (Ve) est d'accord sur le fait qu'il y a du bon et du moins bon dans cette motion. Elle trouverait dommage de voter cette dernière sans laisser le CE revenir avec une réponse. Cependant, elle imagine que la réponse concernant la partie relative au PASS sera que la carte 20 ans 20 francs existe déjà, et que les deux premières invites sont déjà couvertes. Elle demande pourquoi ne pas leur permettre de répondre aux deux autres invites concernant les chèques. Le risque, en votant cette motion, est que rien ne soit concrètement mis en place. Les Verts la soutiendront tout de même.

Une commissaire (PLR) regrette que le groupe PS n'entende pas les propos très sages de sa commissaire, qui résumait parfaitement la situation. Elle considère que ce texte relève d'une politique trop générale et inefficace. Le commissaire socialiste parle du respect du milieu culturel, alors qu'elle souhaite quant à elle insister sur le respect des institutions. Plusieurs auditions ont eu lieu à ce sujet, et le département a clairement expliqué ce qu'il faisait pour soutenir le sport et la culture. A Genève, énormément de choses sont déjà mises en place. Cette motion ne chiffre rien et mélange le sport et la culture, qui sont des politiques très différentes. Elle propose soit de modifier complètement les invites, soit de refuser cette motion et de demander au Centre de proposer quelque chose de plus ciblé et moins « arrosoir » que ce texte

rédigé à la va-vite. Les auditions, nombreuses, ont apporté un grand nombre de réponses.

Un commissaire (MCG) connaît beaucoup de jeunes qui n'ont pas les moyens et ne peuvent pas se permettre d'assister à des matchs ou d'aller au théâtre. Il trouve que les propositions de PASS sont très intéressantes et permettraient à ces jeunes de sortir davantage.

Un commissaire (S) propose un amendement visant à supprimer la première et la deuxième invite, ainsi que les cinquième, septième et huitième. Il suggère de ne conserver que les invites relatives aux chèques. Il propose également de retirer l'invite concernant le financement, estimant qu'il n'est pas utile de produire un rapport. Son amendement général consiste à maintenir les invites 3, 4 et 6. Il considère que c'est pertinent, car ces invites concernent le sport, la culture et le social, des domaines pris en charge par le même département.

Une commissaire (S) lit la quatrième invite et précise qu'il n'existe pas d'abonnement annuel pour les cours. Elle indique que les cours sont payés, mais qu'il n'y a pas de cotisations.

Un commissaire (S) rectifie qu'il y a parfois des cotisations.

Une commissaire (S) trouve que le texte n'est pas clair.

Le président met aux voix l'amendement général du commissaire socialiste :

- *à mettre en place un CHÈQUE SPORTS ou une carte permettant des tarifs réduits pour les abonnements aux clubs (Entraînements à l'année), destiné aux moins de 25 ans ou étudiants en coordination avec les communes, valable aussi bien pour le matériel que pour les cotisations ;*
- *à mettre en place un CHÈQUE CULTURE ou une carte permettant des tarifs réduits pour les abonnements aux associations culturelles (cours et répétitions à l'année), destiné aux moins de 25 ans ou étudiants en coordination avec les communes, valable aussi bien pour le matériel que pour les cotisations ;*
- *à discuter des montants crédités sur les CHÈQUES.*

Oui : 12 (2 S, 2 Ve, 1 LJS, 2 MCG, 2 PLR, 2 UDC, 1 LC)

Non : 1 (1 S)

Abstentions : 2 (2 PLR)

L'amendement général du commissaire socialiste est accepté.

Le président met au vote l'ensemble de la M 2921-A ainsi amendée :

Oui : 10 (2 S, 2 Ve, 1 LJS, 2 MCG, 2 UDC, 1 LC)

Non : 4 (4 PLR)

Abstentions : 1 (1 S)

La M 2921, telle qu'amendée, est acceptée.

Catégorie de débat préavisée : II